

*Notre prochaine A.G annuelle ordinaire se tiendra à Rustrel (84), près d'Avignon, le 13 mars 2010.
Réservez dès maintenant votre week-end pour cette rencontre ! (voir pré-programme en 3^{ème} page)*

Prochaine " table d'hôtes " :

Pierre CHARIAL nous invite de nouveau dans son atelier pour notre "rencontre autour d'un plat", à l'adresse suivante :

**Jeudi 3 décembre
19 rue Borromée, 75015 Paris
à partir de 12h30
Métro le plus proche : Volontaires**

On vous rappelle qu'il est toujours utile :

- De signaler votre venue le plus tôt possible, en appelant à l'association : 01 43 58 47 38.
- De contribuer par quelques pièces (à déposer dans la caisse) au remboursement du plat principal.
- D'apporter, si vous le désirez, de quoi accompagner le plat : boissons, apéritifs, fromage, dessert, instruments de musique... (Les orgues de Barbarie sont déjà disponibles sur place...)

Tarifs de cotisations : normale : 15 euros, personnes morales : 30 euros, membre bienfaiteur : 45 euros.

Coordonnées de l'association : 176 rue Pelleport, 75020 Paris (M° TELEGRAPHE ou BUS 60).

Tel/Fax : 01 43 58 47 38. Site internet : <http://ritournelles-et-manivelles.org>

Adresse de courriel : ritournelles-et-manivelles@live.fr

Président : Arnaud MOYENCOURT, Tel : 01 43 49 73 22

Trésorier : Luc-Antoine SALMONT dit Riton-la-Manivelle, au 06 03 19 46 42 ou 01 43 64 38 71 (Local Riton)

Représentant Régions Ouest : Hervé LYVINEC, 9 rue du Neckar, 29880 Plouguerneau, 02 98 37 12 67

Représentante Régions Sud : Marie-Thérèse FRANCOIS, 14 Imp. des Oliviers, 84400 Rustrel, 04 90 04 97 23

Représentante Régions Centre : Lise DUMONTEIL, 22 La Chapelle Blanche, 87420 St-Victurnien, 05 55 03 33 72

T'es dans la rue, va, t'es chez toi ! :

(Rubrique sur la rue en général, alimentée par vos articles, cette fois-ci, c'est Arnaud MOYENCOURT qui vient apporter un élément complémentaire sur le répertoire des musiciens et chanteurs ambulants du XVIIème au XXème s.)

Il est curieux de constater dans l'histoire des musiciens et chanteurs ambulants que, très tôt, on les représente avec des feuilles ou livrets de chansons à vendre : en effet, si on considère qu'avec l'achèvement du Pont-Neuf (1606) à Paris, les textes imprimés se multiplient, qui, à cette époque, est susceptible de les lire, sachant que la population des rues à laquelle elle s'adresse est majoritairement analphabète ?

L'instruction obligatoire ne fut en effet instituée qu'en 1882, et sa mise en place sera longue et laborieuse... C'est l'instauration des allocations familiales (qui offrent une aide pouvant compenser les payes accordées aux enfants) à partir de 1945 qui rendra définitivement efficace cette obligation d'instruction jusqu'à 12, 14 ou 16 ans suivant les périodes.

En fait, la raison de cette confusion entre "musicien-chanteur ambulant" et "marchand de chansons" est que cela a permis d'assimiler les artistes aux camelots et colporteurs, dont le statut s'est créé et développé durant la même période. Deux catégories de "vendeurs de chansons" ont ainsi coexisté : les artistes chanteurs, seuls ou accompagnés d'un ou deux musiciens, qui interprétaient les chansons qu'ils vendaient, et les camelots vendeurs de papier, qu'on appelait "papelards", qui vendaient aussi parfois des chansons, avec d'autres écrits, et qui criaient les titres ou les grandes lignes des textes proposés à la vente.

Cette situation de marchand a permis de les différencier des mendiants, qui, musiciens ou pas, étaient dans l'illégalité, puisque la mendicité n'a été dépénalisée qu'avec le nouveau code pénal de 1994.

Ce statut d'artiste-camelot leur a aussi permis une reconnaissance sociale, l'activité étant intégrée dans les "petits métiers" tolérés ou autorisés par la préfecture de police, au même titre que les biffins (chiffonniers), vitriers, ramoneurs, aiguiseurs de couteaux, crieurs de journaux, et autres pratiques ambulantes en milieu urbain.

A défaut de pouvoir donner une pièce aux artistes des rues, la plupart des personnes qui achetaient les textes de chansons faisaient ainsi un don déguisé, puisque ne pouvant bien souvent lire leur contenu...

Il est de bon ton de dire aujourd'hui que "la censure et les interdictions s'abattent sur nos artistes contemporains comme aux pires moments de notre Histoire", comme si la parole et les écrits avaient connu des périodes de libre expression totale et sans retenue...

Or, mis à part une courte période de grâce qui suivit le vote de la grande loi républicaine du 29 juillet 1881 (qui réaffirme les libertés de la liberté de l'imprimerie et de la librairie, de la presse, de l'affichage, du colportage et de la vente sur la voie publique des imprimés, livres, brochures, partitions, chansons...), un contrôle plus ou moins répressif s'est toujours exercé sur les dits et les écrits à travers l'ensemble du territoire.

A Paris comme dans les autres régions, la préfecture a toujours surveillé de près la propagation de certaines pensées, et l'auto-censure a toujours été importante : le statut de ménétrier supposait, comme toute corporation, d'obéir à des réglementations internes strictes, et le statut de camelot-marchand de chansons obéissait aux lois du commerce (et selon les intérêts du moment : la participation des camelots aux campagnes boulangistes, puis aux attaques antisémites à la fin du XIXème s., dépendait uniquement de la rétribution proposée par l'un ou l'autre camp).

Ainsi, du XVIIème s. au XXème s., on retrouve concernant le colportage (dans les campagnes) et le camelotage (dans les villes) de multiples règlements et fichages qui encadraient strictement le métier : les marchands étaient clairement identifiés, leur périmètre d'activité (en ville) ou leur itinéraire (en milieu rural) était imposé, et le contenu des écrits était soumis à diverses commissions.

Les règlements du Code de la Librairie de 1618, réaffirmés en 1723, spécifient que "les colporteurs ne pourront faire imprimer en leurs noms ni à leur compte", en outre, "Il est d'usage que l'imprimeur qui imprime leurs chansons ne les tire pas à moins de 12 pages", et les prix sont imposés.

La loi du 21/10/1814 impose aux chanteurs de rue de déposer un exemplaire des chansons interprétées à la Direction Générale de la Librairie, et de garder sur lui un exemplaire visé par la préfecture de police. Les textes ne doivent pas contrevenir à la morale et à l'ordre public, obligation vague qui permet de censurer ou d'interdire largement au gré de l'humeur du pouvoir en place...

Cette institution, appelée "commission de colportage", timbrai chaque recueil autorisé (timbre "Colportage. Seine" pour la région parisienne). Ses pouvoirs sont sans cesse renforcés tout au long du XIXème s., car les contrevenants sont nombreux : si les "papelards" se soumettent en bons marchands à ces règlements, les artistes auteurs de chansons ne se plient pas si facilement à l'autorité. Les gravures ou tableaux représentant les "grands noms" de la profession montrent bien souvent des chansons à l'unité, en feuilles volantes sans mentions légales, écrites et interprétées par l'artiste lui-même...

L'artiste ou le "papelard" qui s'égarerait à diffuser des textes non timbrés du visa de la commission de colportage, et sans indication d'imprimeur, "faisait la bûche" en argot du métier, et s'exposait à perdre immédiatement son autorisation, en plus de sanctions pénales (amende, emprisonnement).

Cet esprit frondeur d'une partie des musiciens-chanteurs de rues ne s'est pas démentie au siècle suivant, et beaucoup de textes interdits ou censurés se retrouvent dans nos répertoires, comme "La Marseillaise" (Interdite sous le Second Empire), "Craonne" (interdite de 1914 à 1974), "Sous les ponts de Paris" (1914) dernier couplet censuré par la Préfecture de Police, pas question de laisser dire que des familles peuvent être expulsées de leur domicile, et dormir sous les ponts dans la Capitale...), "Le déserteur" (interdite pendant la guerre d'Algérie, puis de nouveau en 1991, 1^{ère} guerre du Golfe), "Adieu cher camarade" (interdite lors de chaque guerre), "Fais-moi mal, Johnny" (1953), "Hexagone" (1980), et une bonne liste de chansons de Georges BRASSENS, que rigoureusement ma mère m'a défendu d' citer ici....

Certains cartons ou bobines perforées pour orgue de Barbarie ont même été réalisées à l'origine pour contourner les interdictions de radiodiffusion : ainsi, "Le déserteur" de Boris VIAN a été chanté dans les rues par les tourneurs de manivelles alors même qu'il était banni des radios et télévisions en 1955.

Cette liberté d'expression insolente de la part des musiciens-chanteurs de rues s'est encore accrue avec le "tournant" juridique de 1981 à 1997 : la loi dépénalise la mendicité (le nouveau code pénal de 1994 autorise donc la "manche" ou "quête") et le règlement préfectoral de mars 1997 interdit la vente sur la voie publique (plus question de vendre des "Petits formats", ou des cassettes audio, ou compact-discs, ou livrets), ce qui nous coupe radicalement du monde des marchands.

L'obligation de visa préfectoral sur les textes des chansons (encore appliqué jusqu'en 1979...) a disparu des règlements depuis 1981, ce qui laisse libre notre imagination à faire textes et musiques nouvelles, ou à réécrire des goquettes selon notre bon plaisir. En ce début du XXI^{ème} s., nos libertés restent toujours à défendre, mais on a connu pire !

Soirée "MOUNA" au cinéma La Clef :

Mardi 15 décembre se tiendra une soirée organisée par l'Association des Cheminots Cinéphiles, avec deux films, au cinéma La Clef, 21 rue de La Clef, Paris 5^{ème}, M^o Censier Daubenton, à partir de 19h.

- 19h : projection du film "Mouna" de Bernard Baissat, avec un court métrage inédit "Mounamitiés", avec la complicité de la Cie Jolie Môme.

- 20h30 : débat avec le réalisateur Bernard Baissat, et avec Anne Gallois, auteur de livre "Mouna : gueule ou crève", et avec diverses personnalités...

Participation aux frais : 4 euros. Venez nombreux !

Préparation de notre prochaine A.G :

Par Marie-Thérèse FRANCOIS

Après quelques temps de recherches et négociations, j'ai trouvé un lieu pour nous accueillir et permettre l'organisation de notre Assemblée Générale associative le Samedi 13 mars 2010 après-midi.

Coté pratique:

- L'accueil et l'hébergement se feront au gîte du château de Rustrel, tarif nuit et repas 37 euros, voir site web : <http://homepage.mac.com/jmsca84/>

- L'A.G suivie d'une soirée festive (style cabaret) se fera à Simiane la Rotonde à 17 kms de Rustrel.

Les "Parisiens" viendront en train et peuvent arriver à Apt au bus de 11h40 (en partant de Paris à 7h15)

Le train retour du dimanche part d'Avignon à 18h04 un bus part de Apt à 16h31, si cela est possible on pourrait prévoir un covoiturage jusqu'à Avignon (compter 1h15 depuis Rustrel).

Pour ce qui est des repas, nous pouvons nous débrouiller pour le samedi (Buffet d'accueil, dîner).

Je vais demander à Jean-Marie Scaramuccia (responsable du gîte) s'il peut nous préparer le déjeuner du dimanche, ce qui ne devrait pas poser de problème en principe.

Coté festif:

- Samedi soir : Soirée cabaret à Simiane la Rotonde dans une salle des fêtes de village avec une petite scène (René pourra sonoriser et apporter aussi son clavier).

- Dimanche matin : temps libre, vers midi possibilité d'un apéro en musiques au bar du village...

Quant au reste des loisirs on peut se prévoir une ballade ou une visite dimanche, à définir par la suite.

Dates habituelles, tout au long de 1' année :

Tous les Jeudis soirs : Riton-la-Manivelle joue au "Vieux Belleville" à partir de 21h, 12 rue des Envierges, (20^{ème}), Tel : 01 44 62 92 66.

Tous les Dimanches matins : Jean PIERO tient sa chronique "Vide-Grenier" sur France-Inter vers 8h dans le cadre de la matinale de 7h à 9h.

Nouveau spectacle de la Cie Jolie Môme :

C'est la crise, la crise, la crise... Tiens ! C'est pas nouveau... De cette situation dramatique, Dario Fo, prix Nobel de littérature, imagine une farce : drôle, rythmée, acerbe, insolente, voire franchement séditeuse, du théâtre populaire, une espèce de Boulevard politique.

Spectacle "Faut Pas Payer !" Par la Compagnie Jolie Môme du 13 novembre au 13 décembre 2009 :

L'Italie des années 70 est durement touchée par la crise. Quand le pouvoir d'achat a trop diminué, les femmes ne peuvent plus, ne veulent plus payer au supermarché, les hommes ne veulent plus payer à la cantine. Pour Giovanni le communiste, le vol est l'arme des patrons pas celle du peuple. Pour la Police, le vol est l'arme des voyous, l'arme du peuple. Antonia et son amie Margherita, qui ont participé à la « réquisition », devront élaborer tout un stratagème pour éviter la colère de Giovanni et la répression de la Police.

Joue du jeudi au samedi à 20h30, dimanche à 16h
Réservations fortement conseillées : 01 49 98 39 20
Tarifs 18 et 10 euros, restauration légère dès 19h.

La Belle Etoile, 14 rue Saint-Just, La Plaine - Saint-Denis, M° Porte de La Chapelle, puis 15mn à pied ou 5mn en bus Bus 153 ou 302 arrêt Eglise de La plaine
Site web : <http://www.cie-joliemome.org/>

Agenda novembre-décembre 2009 :

Attention : Certaines dates peuvent être reportées ou annulées, ou certains petits lieux complets : renseignez-vous avant de vous y rendre en appelant aux numéros indiqués...

Tous les jeudis de 18h30 à 20h30 : Isabeau chantera aux apéros-concerts du café-restaurant "Le Zéphyr", 1 rue du Jourdain, Paris 20 ^{ème} , Tel : 01 46 36 65 81.
--

Novembre :

Jeu 19 : Bernard Beaufrère (chant) et Daniel Teissedou (accordéon) animeront le Beaujolais nouveau au restaurant bar à vin "le Stanyflore", 111 Bd Jean Jaurès à Clichy (92), restauration vers 20 h, réservations : 01 47 37 06 89.

Jeu 19 : Fête du Beaujolais nouveau à la Coulée Douce, 51 rue du Sahel , Paris 75012, à partir de 18 h, avec Jules Bourdeaux à l'accordéon , Nathalie Solence , notre muse, Claude Gaisne et ses guitares, Vania Adrien-Sens et son orgue de Barbarie, peut être Malek à sa Contrebasse, autour de quelques assiettes de fromages et bols de soupes, et Beaujolais bien sûr...

Sam 21-Dim 22 : Le ZinZin (Orgues de Fanny et Antoine) animera le marché d'automne de Chaville (92) de 11h à 17h30.

Mar 24 : Erwan Fouquet joue "Le disciple d'Avron" à 19h15, au Théâtre Côté Cour, 19 rue Edouard Lockroy, Paris 11^{ème}, M° Parmentier. Tarif : 17 et 12 euros.

Ven 27 : "Salon de musique" (organisé par le conservatoire de musique de Nanterre), Salle Rameau de la Maison de la Musique de Nanterre (92), de 19h à 21h, entrée libre et gratuite, 8 rue des Anciennes Mairies (RER ligne A Nanterre-Ville), autour de Gaston Couté. Avec Riton !

Sam 28 : Riton-la-Manivelle sera Avenue Secrétan Paris 19ème entre 12h et 18h pour un Marché de Noël.

Sam 28-Dim 29 : Lionel et sa manivelle animera le marché de Noël de Franconville (95) de 10h à 18h. Chansons populaires et musiques de Noël seront au menu !

Dim 29 : François PINCON et Brigitte, à l'orgue de barbarie et au saxo, animeront le marché à Breuillet (près d'Arpajon-91), le matin, le marché traditionnel en ville, et l'après-midi, le marché de Noël à la Salle des Fêtes.

Décembre :

Sam 5 : Riton-la-Manivelle sera à L'Isle-Adam (95) au Marché de Noël de 15h à 18h autour de l'office de tourisme

Sam 5 : François PINCON, en baladin de la Belle Epoque, animera une fête de jumelage avec une ville de Haute Savoie, à Barlieu, Cher (18), dans le courant de l'après-midi, à la Salle des fêtes du village.

Sam 5-Dim 6 : Le ZinZin (Orgues de Fanny et Antoine) animera le marché de Noël d'Eu (76) de 11h à 18h.

Lundi 7 : Riton-la-Manivelle jouera à midi au restaurant "A la Côte de Bœuf" , 74 avenue Charles de Gaulle à Morangis (91). Tel : 01 69 09 42 08.

Dim 13 : Le ZinZin (Orgues de Fanny et Antoine) jouera au marché de Noël de St-Cyr l'Ecole (78), 10h30 à 17h30.

Dim 13 : Riton-la-Manivelle sera à L'Isle-Adam (95) au Marché de Noël de 15h à 18h autour de l'office de tourisme

Sam 19-Dim 20 : Le ZinZin (Orgues de Fanny et Antoine) animera "Noël sous les sapins" à Orsay (91) de 11h à 18h.

Sam 19 : Riton-la-Manivelle sera à L'Isle-Adam (95) au Marché de Noël de 15h à 18h autour de l'office de tourisme

Dim 20 : Bernard Beaufrère (chant) et Daniel Teissedou (accordéon) animeront de 10h à 13h "La brûlerie de Montmartre", 66 rue Damrémont, Paris 18^{ème}. Entrée libre.

Mer 23 : Le ZinZin (Orgues de Fanny et Antoine) animera le marché de Noël d'Ermont (95) de 11h à 19h.